



Ecuries du Vergnet

FICHE D'INSCRIPTION 2026/2027

Le Vergnet

81190 MOULARES

06.66.37.99.70

N'oubliez pas de me fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique régulière de l'équitation et à la compétition si elle est envisagée au cours de l'année.

Cavalier :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Niveau équestre :

Date de naissance :

Responsable Légal : Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

A renseigner obligatoirement pour les cavaliers mineurs

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Courriel :

Santé et sécurité :

Fournir un certificat médical attestant de l'aptitude et de non contre-indication à la pratique des sports équestres incluant la compétition pour les cavaliers souhaitant concourir en compétition.

Médecin traitant : Dr

téléphone :

Orientation demandée en cas d'accident :

☐ Hôpital général d'Albi ☐ Clinique :

Vaccin antitétanique ☐ oui ☐ Non (fortement conseillé)

Allergies et contre-indications médicamenteuses :

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

Téléphone :

IMPORTANT !!!!



Objectifs équestres de cette année : réalisation personnelle ? découverte d'une discipline ? Sortie compétition ? Travail au sol avec son cheval ? Gestion des émotions ? Passage d'un galop ? SVP prenez le temps de répondre :

Assurances :

Tous les moyens sont mis en œuvre aux Ecuries du Vergnet pour minimiser les risques inhérents à la pratique des sports équestres. Cependant, ces risques demeurent et il faut s'en prémunir.

Les Ecuries du Vergnet sont assurées en responsabilité civile professionnelle (voir affichage à l'entrée) pour ses adhérents dans le cadre de leur pratique équestre dans le cadre des écuries.

La licence fédérale permet de compléter une assurance personnelle en cas d'incident et permet également de mémoriser informatiquement le passage des Galops et les performances sportives en concours officiels.

Règlement intérieur :

Les Ecuries du Vergnet disposent d'un règlement intérieur que chacun doit respecter, en particuliers les adhérents, les cavaliers et leurs accompagnateurs. Ce règlement intérieur est affiché au centre équestre et nous vous invitons à en prendre connaissance. Il stipule entre autres :

- les règles de sécurité à appliquer (port du casque, interdiction de fumer ou de vapoter ...)
- les règles de fonctionnement du centre équestre (horaires et jours d'ouverture, gestion des équipements)

Droits à l'image :

Dans le cadre des activités des Ecuries du Vergnet, des photos sont régulièrement prises en souvenir.

Ces clichés peuvent faire l'objet de parution ou d'exposition (site internet, Facebook, presse, dossier stagiaire).

Afin d'être en règle avec le droit à l'image, il nous est obligatoire de recueillir votre consentement pour l'utilisation de ces photos.

Par principe nous considérons que vous nous donnez votre accord, sinon, barrez ce paragraphe.

Transports :

Dans le cadre des activités des Ecuries du Vergnet, des sorties peuvent être organisées : randonnées, concours, ...

A ces occasions, les cavaliers peuvent être transportés par la monitrice ou d'autres adhérents du club.

Par principe nous considérons que vous nous donnez votre accord, sinon, barrez ce paragraphe.

Absences et engagement : toute absence non avertie de moins de 48h avant 19h ne sera pas rattrapable sauf avec un certificat médical.

Tout engagement à un forfait lissé est annuel et reste une facilité de paiement. La place est réservée à l'année pour le cavalier et la cavalerie est prévue en fonction. Si vous ne pouvez assurer une pratique régulière, le forfait au ticket est nécessaire. Les absences prises pour convenances personnelles ne seront ni remboursées ni rattrapées.

Signatures :

Le cavalier ou son représentant légal, ci-dessous désigné :

Nom

Prénom :

- certifie exact les renseignements portés au recto et au verso de cette fiche d'inscription
- déclare avoir eu connaissance de l'ensemble des conditions de pratique équestre aux Ecuries du Vergnet
- s'engage à respecter le règlement intérieur des Ecuries du Vergnet
- prend part en payant l'adhésion annuelle aux Ecuries du Vergnet, en tant que bénévole, à l'association « Tous à Poney ! ». Ainsi je peux prêter main forte si je le souhaite, à l'organisation des divers évènements du club en étant couvert par l'assurance de l'association.

Fait à Moularès, le